



Association Goupil Connexion
1 lou Cantou
34190 Brissac

Mme le Commissaire-enquêteur
Commune de Brissac
3, place de la mairie
34190 Brissac

Brissac, le 14.12.2019

**Objet : Enquête publique relative au projet du PLU de Brissac (34).
Observations de l'association brissagole Goupil Connexion et de Marie Pierre Puech, habitante de Brissac et présidente fondatrice de l'association.**

Par dépôt le samedi 14.12 avec accusé de réception et par voie électronique à l'adresse : <https://brissac34.fr/fr/rb/395423/plu-padd>

Madame le Commissaire-Enquêteur,

L'association que je, citoyenne de Brissac, préside a pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brissac, dans le département de l'Hérault.

Notre association loi 1901 créée en 1996 à Brissac a pour objet :

-D'agir dans l'intérêt de tous pour la connaissance, la valorisation et la protection de l'environnement (faune, flore, patrimoine architectural et naturel) de Brissac, des communes limitrophes et des territoires historiques et potentiels du pastoralisme sédentaire et transhumant de l'Hérault et du Gard : de la garrigue aux Cévennes et au sud Larzac. De développer des actions pour la connaissance et le respect des milieux naturels (milieux et espèces vivantes), des paysages, des réseaux hydrologiques (bassins-versants, sources, rivières et réseaux souterrains), des sites urbanisés, agricoles, historiques et industriels.

-Dans un souci de prévention d'informer et de sensibiliser les citoyens à leur environnement, qu'il soit naturel, humain ou social, auprès de tout public en privilégiant le dialogue, l'éducation et la concertation. Tout en cherchant à tisser des liens et des solidarités avec toute personne, collectivité et association animées de semblables volontés, veiller au développement et à l'embellissement de la qualité de la vie de la communauté dans son ensemble.

-Enfin, de s'assurer que la gestion publique s'effectue dans la transparence et le respect de la légalité et défendre ainsi les droits des citoyens et contribuables. En cas de besoin, agir en justice.

Notre association agit à Brissac depuis 23 ans pour mettre en valeur et en connaissance partagée les enjeux et les joyaux environnementaux patrimoniaux dont nous avons la chance et le devoir, le souci de laisser aux générations montantes en encore meilleur état que ce qui nous a été donné. Faisant exister bénévolement un club nature CPN (Connaître et Protéger la Nature) depuis son début en direction des enfants du village et alentours, comme des animations nature en direction de tout public. Nous avons aussi travaillé énormément depuis notre début en 1996 à mettre en valeur le site de St Etienne d'Issensac, avec de nombreuses actions de nettoyage du site, de sensibilisation et d'animation en toute saison, etc, actions qui ont fini par payer et faire entrer le site du village dans le Grand Site Classé des Gorges de l'Hérault.

Nous avons aussi travaillé et développé depuis plus de 20 ans le Sentier de l'Eau autour de l'Avèze, pour mettre en valeur et protéger notre rivière qui passe par la Papèterie.

Nous avons protégé les sources de l'Avèze, lieu du captage d'eau potable pour le village, d'un projet d'un terrain de football prévu en 1997 au niveau du Parc municipal. En arguant déjà la qualité du milieu naturel propice à des espèces protégées au niveau national, dont une libellule, le Cœnagrion mercuriale. Ce qui a permis la protection du captage de cette partie naturelle et inondable du parc du village, restée publique, avec des jeux d'enfants, sans empêcher, en lien, la création de la nouvelle école intercommunale ouverte sur le parc. Attractivité réelle du village en direction de jeunes parents, par son parc, son école, ses médecins, son calme d'écrin de fraîcheur dans la garrigue ouvert à tous.

Nous avons aussi fait gagner en 2004 à l'école primaire du village le 1^{er} prix de « la Rivière m'a dit » Agence Rhône Méditerranée Corse. Visible encore sur le site internet.

<https://www.goupilconnexion.org/L-Aveze-un-petit-ruisseau>

<https://www.goupilconnexion.org/Le-livret-du-sentier-de-l-eau-de>

Le **Sentier de l'eau** est désormais un incontournable des randonnées proposées aux nombreux visiteurs du village, attirés par la beauté des lieux, repris par l'Office du Tourisme des Cévennes Gangeoises et Suménoises comme chemin balisé de Petite Randonnée.

C'est une randonnée pédestre qui met en valeur toute la richesse du village, des sources jusqu'à la confluence de l'Avèze dans l'Hérault, moins de 2 km plus bas en passant par la Papèterie et le lagunage naturel, lieu de traitement des eaux usées.

Notre engagement pour la commune et le bien commun ne faiblit pas en 2019.

Deux niveaux de remarques et d'observations que je vous demande de prendre en compte Mme le Commissaire Enquêteur dans votre enquête publique.

1/ Mes observations sur le projet porté par la commune autour de l'ancienne papèterie du village

La zone naturelle autour de l'ancienne papèterie (qui elle est un bien privé) est une partie sauvage et fraîche du village elle aussi très attractive, loin du centre du village, riche en flore et faune, lieu naturel de ressourcement et de promenades nature de tous âges qu'il serait inapproprié d'urbaniser, la rendant en partie privative et la banalisant.

En effet, le projet de PLU prévoit d'inscrire les parcelles situées aux alentours immédiats de l'ancienne papeterie ainsi que les anciens bâtiments industriels, dans une zone à urbaniser (AU) de 1,2 hectares. Le site de la papeterie est susceptible d'accueillir à terme des activités, de l'habitat et/ou des équipements. La commune entend également programmer sur ce site une résidence senior.

Les parcelles concernées par ce classement AU, actuellement non artificialisées, sont entièrement incluses dans le périmètre du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault ».

Deux arguments environnementaux vont à l'encontre de toute urbanisation dans ce lieu naturel non encore artificialisé de notre commune :

a/ Les bâtiments de l'ancienne papeterie de Brissac abritent une **colonie de chiroptères** qualifiée « **d'enjeu national** » qui est suivie depuis 2 ans par des experts en chiroptères : Jean-Laurent Hentz, François Schwaab et Blandine Carré du GCLR avec qui nous travaillons. Les courriers apportés par ces experts à cette Consultation Publique qui se termine le 16 décembre sont explicites.

Nous n'y reviendrons pas sur l'importance du site, non seulement du bâti mais de l'environnement humide naturel et sauvage propice à ces espèces.

Car, comme pour la libellule protégée de la source, il s'agit de protéger les sites de reproduction et de gîtes mais aussi de transit et de chasse de toute transformation, urbanisation et dégradation de la grande diversité biologique actuelle, l'environnement naturel alentour.

b/ Ce lieu-là précisément avec ses enjeux naturels et historiques patrimoniaux d'intérêt national doit être traité et abordé au sein du PLU comme une **Trame Verte et Bleue de très haute valeur**, à faire valoir et faire partager aux habitants et visiteurs avec qualité et créativité. Ajoutant et proposant une thématique chiroptères et papetière au Sentier de l'eau du village, nulle part comparable dans l'intercommunalité et la région. Un atout supplémentaire à prendre en compte pour Brissac, déjà en empêchant toute urbanisation de ce site naturel sis en zone Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault ».

D'autres arguments d'urbanisation et de bon sens s'ajoutent au blocage du projet d'urbanisation dans cette zone-là.

1. Cette zone humide toute l'année, froide six mois de l'année, ne voyant très peu le soleil l'hiver, ne peut être l'emplacement rêvé pour faire résider toute l'année des personnes âgées ou des jeunes couples.
2. Son éloignement du centre urbain du village, mais aussi de commerces, de

cafés et d'autres professions utiles à leur âge n'est pas le lieu d'une résidence senior. Les personnes âgées aiment garder longtemps une autonomie et une mobilité, une socialisation urbaine et ne veulent pas se retrouver seuls en pleine nature, humide et froide, avec de grands dénivelés de plus ici (creux de la vallée).

3. Une jeune bergère s'est installée il y a 4 – 5 ans au village, renouant avec un pastoralisme qui s'éloignait depuis 30 ans de la vocation historique et économique du village avec ses nombreuses garrigues, landes, patus et deves, qui ne nourrissaient plus de troupeaux nourrissant et habillant les hommes. Le troupeau des Agneaux des Cent Sources de Nathalie Savalois amène du lien entre les habitants du village et les diverses urbanisations avec heureusement encore des « dents creuses pour l'urbaniste », des « zones et prairies naturelles » pour le berger, à faire pâturer. Par ses pacages tournants aux filets la jeune éleveuse fait vivre une Trame Verte habitée et pâturée de l'automne au printemps par des brebis et agneaux au plus grand plaisir des enfants, des habitants, de l'école, des visiteurs... et de la diversité biologique.

Le site prévu à l'urbanisation au sud de la Papèterie en zone Natura 2000 enlèverait encore des parcours naturels devenant rares au village à cette agricultrice et à tous, des sites naturels dont nous avons tous besoin.

En conclusion, en plus de la richesse particulière en biodiversité, ce site ne peut être le lieu d'implantation d'une résidence senior ni d'un lotissement pour jeunes primo-possédants.

Un projet de mémoire et de mise en valeur et connaissances du site industriel ne serait-ce que pour son histoire, serait un bien meilleur argumentaire (la plus ancienne papèterie de l'Hérault, 1665 - 1965, en lien avec le château de Brissac le haut 1000 ans en 2023), son emplacement sur la rivière et sa très grande richesse déjà en balades nature et en biodiversité, en fait une Trame Verte et Bleue à part entière.

2/ Mes observations sur le projet situé dans la zone naturelle près de la chapelle et le pont de Saint Etienne d'Issensac avec un **projet privé d'implantation d'une école privée Montessori** sur 11 hectares du domaine de Toumai, à 300m du pont, avec jardin botanique, ferme et construction des bâtiments pour l'école (ouverte actuellement au Fesquet - Cazilhac pour 3 ans **avant d'être construite à Brissac**).

Ce site situé particulièrement beau, son côté naturel sont à préserver dans sa globalité. Il est d'ailleurs protégé par le classement Natura 2000.

Cf le site web du projet de l'école, où aucun plan définitif d'ailleurs n'est fourni.
<http://domainedetoumai.fr>

Nous pouvons lire :

St Etienne d'Issensac, Brissac

« L'école sera implantée au cœur des 11 hectares du Domaine de Toumaï : un lieu dédié à l'agriculture biologique, à l'éducation et la protection du patrimoine, des paysages et de la biodiversité de la région.

Le domaine de Toumaï se situe à 300m du **Pont d'Issensac**, sur la commune de **Brissac**. Au cœur de deux zones Natura 2000 et du Grand Site de France de St Guilhem Le Désert, la richesse du domaine est de bénéficier de multiples écosystèmes comme terrain d'exploration, d'émerveillement et d'apprentissage.

Il regroupera trois types d'activités :

- Verger biologique et jardin ludique,
- Ferme pédagogique,
- École Montessori et séjours de vacances. »

.../...

« Le Domaine de Toumaï s'étend sur 11 hectares sur le territoire de deux zones **Natura 2000 : Les Hautes Garrigues du Montpelliérais et Les Gorges de l'Hérault**. Ces entités visent à protéger les écosystèmes et les espèces qui les occupent. Les Hautes Garrigues du Montpelliérais se composent de paysages de falaises (massif de la Séranne, Gorges de l'Hérault...) et de secteurs de plaines (bassin de Londres, garrigues). Cette diversité de paysages et de milieux est favorable aux oiseaux protégés dont plusieurs ont été observés sur le domaine comme le Rollier d'Europe. »

Brissac a été classé dernièrement dans le territoire "Causses et Cévennes" patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO.

Aucun avis n'a été demandé pour les Gorges de l'Hérault – site Natura 2000 pour l'installation de bâtiments scolaires sur le site naturel.

Les bâtiments de l'école à venir, quelle qu'en soit l'architecture projetée, **ne devront ni cabaniser ni dégrader la grande prairie visée par le projet**. Qui devra rester naturelle.

Les rolliers d'Europe (affichés sur leur site promotionnel), les aigles de Bonelli oiseaux hautement protégés qui nichent ou se nourrissent sur cette zone n'ont pas besoin, là encore, de voir disparaître une zone nécessaire à leur alimentation et leur quiétude.

Les activités nature et d'éveil pédagogiques, toute l'année ou en séjours de vacances, pourront être accueillies sur le site, sans pour autant, qu'elles deviennent et constituent une nuisance permanente.

L'association Goupil Connexion informera les services de l'état concernés et sera vigilante à toute atteinte à l'environnement et aux intérêts de la commune et de ses citoyens, lié à ce projet non encore rendu public dans tous ses impacts.

Nous en faisons part ce jour à Madame le Commissaire Enquêteur, vous demandant d'en prendre compte.

Je suis Marie Pierre Puech, habitant Brissac depuis bientôt 40 ans, travaillant sur Ganges Brissac comme vétérinaire où j'ai créé mon emploi et ma structure qui emploie 6 personnes, écologue par profession, agissant depuis longtemps au village autour des enjeux biodiversité - mise en valeur - protection de la nature - éducation - sensibilisation à la nature à Brissac et alentours, **fondatrice présidente de Goupil Connexion**. Goupil connexion qui a développé par ailleurs depuis 2008 l'Hôpital pour la Faune Sauvage.

Et c'est autant qu'en qualité de citoyenne de Brissac que de présidente de Goupil Connexion que je viens Madame le Commissaire Enquêteur vous donner mon avis argumenté sur ce projet de PLU soumis à Enquête Publique pour en prendre compte.

Je vous remercie de votre lecture et de votre travail.

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Brissac le 14.12.19

Marie Pierre Puech,
Citoyenne de Brissac,
Présidente de Goupil Connexion